

Question

Arbres abattus et plantations

Régulièrement, lors de travaux ou pour des raisons de sécurité, des arbres sont abattus le long des routes sur le territoire communal. Malheureusement, il arrive qu'ils ne soient pas remplacés. Il semblerait qu'une partie de ces abattages dépende du service des ponts et chaussées. Je prendrais pour exemple le tilleul qui se trouvait dans l'intersection en V à Fenin et qui a été abattu ce printemps, dont la place est toujours vacante.

La commune ne peut-elle pas exiger que ces arbres soient ensuite remplacés ?

Chloé Douard